

Bernard Cerquiglini (Université de Paris)

Congrès mondial de Linguistique française (Orléans, 4 juillet 2022)

Au fondement de la linguistique française : l'orthographe

Ce n'est pas sans émotion que je réponds aujourd'hui au grand honneur qui m'est fait, remerciant les organisateurs de ce Congrès mondial, particulièrement Franck Neveu et Gabriel Bergounioux, dont l'inlassable et féconde action en faveur de notre discipline est digne des plus vifs éloges.

Un congrès mondial ! 150 communications; la jeune recherche dans son brillant essor ; des savoirs neufs en tout domaine ; une discipline rayonnante. Je n'aurai pas la présomption de vouloir accroître ce savoir, ni de prétendre contribuer à ce rayonnement. Cette causerie inaugurale se nourrira de quelques réflexions sur ce qui nous rassemble ce matin, à savoir notre discipline : la linguistique française.

Comment la définir ? Gabriel Bergounioux, qui sait tout de cette discipline, répondrait aisément. La linguistique française est d'abord un fait social : des chaires, des revues, des congrès ; des positions de pouvoir ; des maîtres et des disciples.

Notre discipline est également pour moi un esprit, que résume l'équivoque d'une épithète. On sait qu'il est deux adjectifs en français.

Le qualificatif, qui indique un caractère permanent ou passager. Cet adjectif qualificatif peut être attribut et accepte le degré : une linguistique *innovante* ; cette linguistique *est très innovante*.

Le relationnel, qui indique une relation et qui équivaut à un

complément de nom. Les sciences de la nature sont les sciences *naturelles* ; la linguistique du français est la linguistique *française*. L'adjectif relationnel ne peut être attribut et n'accepte pas le degré. On ne saurait dire: cette linguistique *est très française*

Eh bien si : on peut le dire. La linguistique *française*, pour moi, *est très française*. Il est en effet une façon particulière de faire de la linguistique en prenant le français pour objet : c'est la linguistique française.

Afin de le percevoir, portons-nous aux années fondatrices.

On s'accorde à penser que la grammaire française fut fondée par Louis Meigret. (Avec un E : Louis n'était pas Jules). On apporte à cet avis deux arguments. Externe, tout d'abord : en 1550, à Paris, chez Wechel, Meigret publie la première grammaire du français rédigée en français. Les manuels précédents étaient écrits en anglais (Palsgrave) ou en latin (Sylvius). La raison interne n'est pas moins forte : Meigret traduit certes Priscien, mais il développe des analyses originales concernant les spécificités de la langue. Il traite ainsi avec pertinence des articles, du passif (notamment le réfléchi passif : ce vin *se boit*), de l'accord du participe passé, de l'ordre des mots (il est le premier à vanter l'ordre français, et non latin, sujet-verbe-objet).

Louis Meigret fut donc à l'évidence le premier grammairien français. Mais si à mes yeux, il a véritablement créé la linguistique française (c'est à dire une science du français ayant des caractères propres, exercée par un métier spécifique de chercheur), c'est pour une tout autre raison. Il est fondateur parce que sa grammaire est illisible.

Elle est en effet rédigée dans une graphie réformée de son invention. Désirant rendre la langue française « lisible », comme il dit, à tous, il la rend lisible à personne ; simplifiant la graphie, il la complique. Mon ami Maigret aurait-il également inventé l'Oulipo ? Et la réforme oulipienne de

l'orthographe (la simplification par la complication). Il serait pour le moins ce que nous appelons un « plagiaire par anticipation »...

Il revient ce matin au second Oulipien né à Lyon d'évoquer le premier. Qui était Meigret ?

Né vers 1500 entre Rhône et Saône, c'est une belle figure de la Renaissance lyonnaise. Il appartient à une famille bourgeoise en vue (parmi ses frères : Laurent, un valet de chambre du roi ; Lambert contrôleur général des armées ; Aimé, docteur en théologie). Cette famille est humaniste. Meigret est catholique, certes, mais, comme ses frères, pour le moins critique (Aimé le clerc, condamné, mourut en exil). Louis est inculpé en compagnie de Clément Marot (pour avoir « mangé du lard en carême »), passe deux semaines en prison, disparaît quelque années (sous les armes, suppose-t-on). Il est courageux, ses diatribes sont traversées d'images guerrières, et font supposer chez lui un commerce de l'armée. Davantage, ses allusions nombreuses aux procédures de fortification, ses métaphores en ce sens (ses adversaires, selon lui, « se *remparent* et *fortifient* de l'usage comme d'un *boulevard* imprenable et hors de toutes *batteries*. Secondement ils ont pour renfort... Tiercement ils s'efforcent de défendre... Or il nous faut *battre* et *miner* ces trois *forts* » (*Traité*, p. B r)., ces métaphores m'inclinent à voir un lui en lui un ingénieur militaire (son frère Laurent, également exilé, finit sa carrière comme contrôleur des fortifications genevoises). Meigret est un constructeur : l'expression *dresser le bâtiment de notre langue* traverse son œuvre. C'est la devise d'un linguiste

Il est cultivé, enfin. C'est l'un des grands traducteurs de l'époque : remarquons qu'il traduit plusieurs ouvrages relatifs à l'art de la guerre (et notamment Roberto Valtùrio, qui traite de bastions et de machines). C'est de loin le meilleur grammairien : Montaigne le consulte sur un point de grammaire ; Ronsard suit quelque temps la réforme orthographique de son ami Meigret,

« homme de sain et parfait iugement, et qui a le premier osé desseiller les yeus pour uoir l'abus de nostre ecriture » (« Au Lecteur », *Les Quatre Premiers liures des Odes*).

Toutefois, avant de publier sa *Grammaire* en 1550, et sans doute dès les années 1530 il s'est intéressé à la graphie. Il le fait à la demande de son imprimeur Wechel, devenant ainsi le premier à répondre à l'appel de Geoffroy Tory. Celui-ci, dans *l'Avis au Lecteur* de son *Champ fleury* (1529), avait posé les bases d'une normalisation de la langue, demandant qu'elle fût « deument reiglée et polye ». Nous sommes à l'aube d'un aménagement de la langue ; pour citer Tory :

« Parquoy ie vous prie, donon nous tous courage les vngz aux aultres, & nous esueillons a la purifier. Toutes choses ont eu commencement. Quât lung traictera des Lettres, & laultre des Vocales, vng Tiers viendra qui declarera les Dictions, & puis encores vng aultre suruiendra qui ordōnera la belle Oraison » (*Champ fleury*, p. A viii v)

De l'étude que Louis Meigret mène de la graphie traditionnelle, de la critique systématique qu'il en fait, du bâtiment qu'il en propose à nouveaux frais, résulte un brûlot, qu'il publie en 1542. Ce retard est sans doute dû aux troubles politiques et religieux : l'Affaire des placards l'éloigne pour un temps, comme elle assèche pendant une dizaine d'années l'étude et le service de la langue française. Rien de notable ne se publie avant l'admirable factum de 1542 :

Traite touchant le commun usage de l'écriture françoise, faict par Loys Meigret Lyonnois, auquel est debattu des faultes & abus en la vraye et ancienne puissance des letres (Paris : Denis Janot, 1542).

Ce *traité* est donc réellement le premier texte en français spécifiquement consacré à cette langue ; il nous offre au passage la première description du

système phonétique et fournit de précieuses information sur la prononciation de l'époque.

Mais davantage, il est l'acte de naissance de la linguistique française. Notons qu'il prend pour objet l'orthographe ; qu'il s'agit d'un pamphlet ; qu'il suscite une querelle. Une tradition s'installe, que je crois constitutive de notre discipline. La linguistique française est notamment, mais fondamentalement, une pensée critique et réformatrice de la norme graphique.

En quelques années, l'excellent Louis Meigret invente tout : le factum dirigé contre l'orthographe commune, la querelle orthographique (ses ennemis ne le ménagent pas, ainsi que certains de ses amis modérés, comme Jacques Peletier), l'échec de la réforme : une dizaine d'années plus tard il abandonne son système et se fait de nouveau imprimer, rageur et furieux, selon la graphie ancienne :

« Blâmez-en l'imprimeur qui a préféré son gain à la raison, espérant (...) avoir plus prompte dépêche de sa cacographie que de mon orthographie » (*Discours*, préface).

« Armer Meigret » (pauvre Meigret), comme soupire au XIX^e siècle son éditeur allemand Wendelin Foerster. Mais cher et attachant Maigret, qui vient de fonder notre discipline.

On peut le soutenir, selon moi, selon trois points de vue.

1. Un couple de raisons et de passion

Meigret aborde la langue de la façon la plus rationnelle possible, en objet de savoir, digne d'une approche scientifique. Il se distingue par-là de ses prédécesseurs et de bon nombre de ses successeurs, grammairiens descriptivistes, voire prescriptivistes, remarqueurs, etc.. Penser avec

système, selon des principes assurés, afin de faire apparaître le système de la langue (« les moyens et règles qu'elle emploie » écrit-il dans la préface de sa grammaire), telle est sa méthode ; telle est la nôtre

Certes, en ce qui le concerne, il convient de faire la part du temps, de ce bel humanisme renaissant dont il participe. On admire son culte du progrès (« amendement continu en tous arts et sciences », dit-il), son esprit critique appliqué à toutes choses, y compris à la religion. On sait le courage qu'il fallait y mettre en un temps où la pensée libre pouvait conduire à la prison, à l'exil, au bûcher (Louis de Berquin brûlé en 1529, Augereau en 1534, Etienne Dolet en 1546). Courageux Maigret, qui met au plus haut la connaissance de la vérité et la liberté du savant ; qui fait l'éloge d'une langue capable de tout exprimer (y compris la théologie) ; qui récompense cette éminente dignité par l'hommage d'une étude scientifique. Courageux Maigret, qui défend son approche, sa méthode, sa réforme contre les détracteurs et les tièdes. Il répond, ferraille, multiplie les factums, avec parfois des accents qui annoncent l'Alceste de Molière

[la vérité] toujours victorieuse est inexpugnable, me délibérant d'être plutôt, en haine de tout le monde que de l'abandonner (*Réponse à Des Autels*, D v ii)

Cette passion de Maigret fait couple chez lui avec la raison. Lisant les sources du Lyonnais, de bons traités italiens sur l'orthographe qu'à l'évidence il a lus (notamment le grand vicentin Gian Giorgio Trissino), Franz- Joseph Hausmann note leur ton assez badin. « Seul Maigret vibre » conclut-il. Car seul Maigret a fondé la linguistique française, l'étude rationnelle d'une langue qui ne laisse pas indifférent et déclenche les passions. User de la raison au service d'une passion, telle est sans doute un des traits de l'esprit français, exemplairement illustré par la discipline qui traite de sa langue

De la langue française, Maigret en aperçu le potentiel, l'enjeu voire le rôle politique ; il a compris que la décrire avec méthode c'est s'engager en sa faveur. Notre discipline est née de la controverse ; elle a pour objet un idiome que je qualifierais de *langue-querelle*. Et cela, tout au long de son histoire: bataille interminable de l'orthographe, dispute des inscriptions au XVII^e siècle, attaque des langues régionales au XVIII^e ; du pronom *iel* avant-hier, de *Madame la Première ministre* hier. Les linguistes sont à chaque fois appelés à témoigner, sinon à trancher.

2. L'aménagement linguistique

Notre discipline n'est pas seulement spéculative ; elle possède dès l'origine une fonction réformatrice. Meigret fonde ce que les Québécois nomment l'aménagement linguistique. On peut le voir par sa conception de l'usage, dont il n'a pas un respect aveugle. Son point de vue est double : seul l'usage oral est à considérer ; cet usage n'est recevable que pour autant qu'il se conforme à la rationalité intrinsèque de la langue, que le linguiste a pour mission de révéler.

« Quant à l'usage qu'on nous propose comme ayant puissance quasi telle une loi, je le confesse être lors recevable qu'il sera joint à la raison » (Préface du *Menteur*)

C'est ainsi que Maigret prône l'invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir, dont l'accord est pourtant largement en place à l'époque et que son ami Clément Marot vient de formaliser. En morphologie, il refuse comme illogique la forme *j'étions* pourtant largement attestée.

L'usage est une coutume. Entre 1520 et 1540, sous impulsion royale, on rédige dans chaque province des coutumiers, recueils cohérents des

coutumes locales. Des juristes assermentés collectent, choisissent, corrigent, mettre en cohérence des usages dont ils font l'ébauche d'un droit écrit. L'ingénieur Meigret, qui suivit par ailleurs des études juridiques à Poitiers, appartient à une famille de juristes. Son activité de linguiste, respectueux de l'oral, participe d'une politique du français écrit, dont on peut voir le désir et les linéaments dans l'appel orthotypographique de Geoffroy Tory comme dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts (août 1539), par laquelle François I^{er} établit le français écrit comme langue juridique et para-juridique. La forme écrite de la langue est en effet à établir : son usage n'est en rien estimable et ne relève pas de la souveraineté populaire. L'aménagement linguistique, inhérent à une discipline qui se joue de l'opposition « théorique / appliqué », est servi par un professionnalisme qui me semble également constitutif. Avec l'orthographe, Meigret est à son affaire. Comme les juristes nommés Commissaires du roi, il a pour tâche d'« amender les coutumes corrompues ». Sinon directement au service royal (il sera le grammairien d'Henri II), Meigret seconde les usagers du français, dans une perspective de démocratisation :

« Quiconque aurait la prononciation pourrait, sachant la puissance des lettres, écrire correctement » (*Défense*, C iii r)

Meigret agit. Il inaugure l'engagement professionnel des linguistes dans le progrès concret de la langue, au service de ses usagers : c'est un des fils rouges de notre discipline. De Louis Maigret à l'abbé d'Olivet, excellent poéticien à qui l'on doit le régime d'accentuation moderne. De Ferdinand Brunot, savant, pédagogue, réformateur à Pierre Encrevé.

3. Le phonocentrisme.

Meigret fait son métier, qui est de décrire le système d'une langue dont la nature est orale. A l'aurore de la linguistique française, la réforme orthographique précède la description grammaticale, car il importe de s'occuper d'abord de ses données. Avant d'écrire une grammaire, théorie de l'usage parlé, Meigret, en professionnel probe, règle la question de l'outil de transcription qu'il va utiliser. Cela ne peut être la graphie traditionnelle, que départent des vices rédhibitoires. Fort heureusement, cette mauvaise orthographe est un usage illégitime ; elle n'a d'autre autorité qu'une ancienneté due, comme il le dit, à « la nonchalance coupable de nos prédécesseurs ». Une coutume graphique corrompue peut et doit être abandonnée. En savant rationnel, mais aussi en ingénieur bâtisseur, Louis Meigret construit de toute pièces l'instrument de sa recherche. Il se donne une graphie cohérente reflétant fidèlement l'usage parlé ; l'orthographe selon Meigret est un métalangage. Le code graphique qu'il bâtit, rigoureux mais si original et particulier qu'il décourage la lecture, est un substitut de la parole. On le voit, au fondement de la linguistique française, Meigret place un phonocentrisme des plus stricts. Il ne cesse de le rappeler :

"L'uzaje de l'ecritture branle soubs celuy de la prononciacion"
(Préface du *Menteur*, p. 6).

Il faut voir là une lecture rigide, et convertie par Meigret en une véritable feuille de route de la graphie, d'un passage d'Aristote :

La parole est un ensemble d'éléments symbolisant les états de l'âme, et l'écriture un ensemble d'éléments symbolisant la parole " (*De l' expression*, 16a)

De cette pétition de principe, les grammairiens de l'Antiquité faisaient une application souple, concédant un rôle à l'usage ; elle devient une véritable chaîne de dépendances chez Meigret, un phonocentrisme étroit. Pour le grammairien lyonnais, l'écriture est servante de la parole, « qui est par

rayson sa dame et princesse » (*Traité*, p. B). Ce faisant, elle donne de l'oral une image fidèle :

"Il nous fault recourir a la prononciation ainsi qu'ung peintre recourt au vif" (*Traité*, p.Ei)

On sait le grand développement de l'art du portrait, à partir des années 1530 : la réforme meigretienne s'inscrit dans une nouvelle esthétique. Ajoutons l'intérêt que porte aux arts plastiques un Meigret ami des peintres, qui traduit Albrecht Dürer (*Traité des proportions du corps humain*). Il est sans doute ce « Loys Meigret » qui, en 1552, expertisa, en tant qu'« ingeneux », des « pourtraitz, devis et modelles » de travaux au Petit Châtelet, pour la municipalité parisienne. De la dépendance à l'oral, il tire une théorie de l'écriture, d'où découle une règle pratique de la graphie :

"puisque les lettres ne sont qu'images de voix... l'écriture deura estre d'autant de lettres que la prononciation requiert de voix" (*Traité*, p. A iii).

Il pose ainsi la relation biunivoque < un son / une lettre >, (< un phonème / un graphème >), postulat d'une graphie transparente. Si sa réforme orthographique a échoué, Meigret a cependant posé les bases solides de ce qui sera *l'Alphabet Phonétique International*. Les éminents fondateurs de l'API (à commencer par le linguiste français Paul Passy) seront par ailleurs d'ardents réformateurs de l'orthographe.

Car il faut réformer. On ne saurait se contenter de l'orthographe traditionnelle, qui est un contre-modèle de graphie acceptable.

« Les Français ont tant éstrangé l'écirute de l'uage de parler »
(*Grammaire*, préface)

Cette écriture doit être rénovée de fond en comble. L'idée de réforme découle du postulat phonocentriste ; les voies qu'elle emprunte soulignent le privilège accordé à l'oral.

Louis Meigret dénonce en effet trois défauts dans la graphie usuelle : la *diminution* (un son n'est pas transcrit), *l'usurpation* (un son est transcrit diversement), la *superfluité* (une lettre ne correspond à aucun son). Notre homme fait de la dernière une véritable tare ; il y voit un défaut odieux à toute personne sensée ; il prétend même avoir entendu le roi François I^{er} en débattre. Le vice graphique majeur est celui du nombre considérable de « lettres en trop », que « l'on ne prononce pas ». C'est une infidélité exemplaire à la parole : une sorte d'autonomie arrogante de l'écriture. La superfluité de notre orthographe, « grande betize et sott' opiniatreté » écrit-il dans sa *Grammère* (p. A iii), fait qu'elle est

" conposee de plus de lettres que ne requiert la prononciacion"
((*Traité*, p.A iiiii)

Le choix d'un métalangage cohérent, donc la constitution d'un code graphique à nouveau frais, par suite l'idée réformatrice qui anime Meigret et dont ses successeurs vont s'emparer, passent prioritairement par la suppression des consonnes inutiles. Une logique professionnelle est fondée en 1542, pour longtemps : primauté de l'oral ; soumission du code écrit, simple transcription ; cohérence biunivoque de ce code ; refus de tout graphème non phonique.

Meigret fonde une discipline pour qui la langue est d'abord un ensemble de sons. La linguistique française est très représentative de ce « logocentrisme occidental » auquel Jacques Derrida a consacré de belles pages. Cela entraîne une triple conséquence. Les linguistes, tout d'abord, quelles que soient leurs opinions en tant que citoyens, qu'ils soient de gauche ou de droite, sont dans leur immense majorité favorables à un progrès orthographique : c'est pour eux une question d'éthique professionnelle, ou tout simplement de nécessité de métier. Se soucier de l'orthographe est pour eux une préoccupation constante, jamais totalement oubliée, toujours latente, comme un conflit de basse intensité : pensons à ce dont débattent

actuellement nos collèges belges, au sein de leur Conseil de langue. Ensuite, la superfluité du graphème ou du signe en général leur est désagréable, comme exemplairement contraire à leur idée de la langue, et du code graphique qui la transcrit. Observons qu'à l'occasion de la plus récente réforme de l'orthographe, en 1990, conduite par des linguistes (le comité d'experts comptait notamment Nina Catach, Josette Rey-Debove, André Martinet, André Goosse) la suppression de l'accent circonflexe sur les voyelles *i* et *u* fut retenue, au motif que cet accent ne traduisait aucun son ; rappelons-nous que ce point de la réforme fut le plus violemment combattu et que son effet demeure douteux. Enfin, les linguistes ne se contentent pas d'être favorables à la réforme, ils en font leur affaire. Dès lors que la graphie doit être une transcription fidèle de l'oral, elle ne relève pas d'un usage, elle n'est pas sous l'autorité d'un consensus populaire, mais appartient aux spécialistes, qui ont mission de la régler. Depuis Meigret, avec constance, avec sérieux, avec l'éminente conscience de son devoir, la linguistique française « fait le job ».

On comprend l'étonnement des linguistes promoteurs de cette réforme de 1990, face au tollé qu'elle suscita ; ils étaient assurés, en dignes successeurs de Meigret, d'être dans leur bon droit, et dans l'exercice de leurs fonctions, certains d'avoir pris l'avis et recueilli l'accord de tous les spécialistes concernés. On était entre confrères, et l'on voyait soudain se lever une autre confrérie, d'autres spécialistes de l'écrit, et peu enclins à s'en laisser compter : les écrivains. On comprend également les hésitations de l'Académie française, d'abord favorable à cette réforme à laquelle elle s'était librement associée, puis partagée, puis prudente : formée d'écrivains, mais statutairement pourvue d'une mission d'aménagement linguistique, la Compagnie porte en elle une irrémédiable contradiction.

Comme Meigret, nous avons en grande partie échoué. Que nous enseigne sur notre discipline l'échec fondateur du Lyonnais? Qu'il est d'autres

passions de la langue française, instruites d'autres rationalités. Qu'elle n'est pas le seul apanage des linguistes. Que sous d'autres regards, elle un objet tout autre, disjoint de la parole, exaltant l'écrit. Établissant la linguistique française, Meigret en a tracé les limites. Afin de les percevoir, écoutons ses contradicteurs.

Les historiens de la langue et de la graphie françaises, tous réformateurs, ont fait grand cas des adeptes (souvent provisoires) de Meigret ; il est vrai qu'ils sont de poids : Ramus pour la grammaire, la Pléiade pour les Lettres. Mais ils ont par trop négligé ses adversaires ; ceux-ci gagnent cependant à être entendus. A côté d'ennemis déclarés de Louis Meigret, comme Guillaume des Autels ou Abel Mathieu, nous placerons en position tutélaire d'une option rétive et conservatrice Théodore de Bèze. Issu d'une famille d'aristocrates cultivés, doté d'une remarquable culture (il est excellent latiniste), connaisseur des langues vivantes (il rédige un manuel de phonétique française destiné à ses étudiants germanophones), Bèze n'est point ignorant des spécificités de la langue française. Il est courageux, tout autant que Meigret : rompant un soir de 1548 avec la vie mondaine, il part pour Genève, où il devient un des Pères de la Réformation : sa statue figure au *Mur des Réformateurs* de la Promenade des Bastions genevoise. En matière de langue, Bèze garde toutefois son habitus aristocratique : il est conservateur, élitiste, et par-dessus tout épris de latin, qu'il écrit le plus volontiers. Il répugne à porter atteinte à l'orthographe traditionnelle, qu'il défend, explique, justifie. On connaît ses opinions directement, par des remarques sarcastiques glissées dans la préface de son *Abraham sacrifiant* :

"Quant a l'orthographe, j'ay voulu que l'imprimeur suyuit la commune, quelques maigres fantaisies qu'on ait mis en avant depuis trois ou quatre ans en ça..."

Les simplifications proposées par Louis Meigret (ces "maigres fantaisies") n'ont certes pas sa faveur. On sait plus en détails son opinion, mais de façon indirecte, au travers d'une fiction. Dans le *Dialogue* qu'il consacre à la question de l'orthographe, dont il soutient une réforme modérée, Jacques Peletier, après avoir rappelé les nombreuses conversations qu'ils eurent ensemble, donne la parole au "seigneur De Bèze", qui présente en une vingtaine de pages la position conservatrice. L'amitié que Peletier portait à Théodore, la cohérence et l'acuité des thèses qu'il prête au personnage amènent à penser que nous disposons d'une synthèse fidèle de ses vues. Cette défense de la tradition écrite s'oppose trait pour trait aux attaques de Meigret. Le point de vue de Bèze ne manque pas d'acuité : plusieurs de ses arguments portent. Il s'emploie ainsi à montrer les limites du phonocentrisme, lecture dogmatique que Meigret a proposée de la définition aristotélicienne. Quel parler transcrire, tout d'abord ? Le français de la Renaissance, pas encore normé sur l'usage de la Cour, est pluriel et multiple. On parle le français de sa région, voire de sa ville : Bèze a beau jeu de relever les "lyonnaisismes" de l'orthographe meigretienne. Il y aura donc (et il y eut, de fait) autant de graphies réformées que de réformateurs. Ensuite, Bèze dénonce l'illusion picturale : les éléments phoniques à transcrire excèdent ce que propose Meigret,

"Il n'i a Ecriture au monde si propre ne si curieusemant cherchee, qui puisse au vrei e au naif represanter la parole " (*Dialogue*, p.48

Bon phonéticien, Bèze sait qu'une langue n'est pas faite seulement de phonèmes, mais aussi d'accents toniques, d'intonations, de traits prosodiques :

"Sans que je' die rien cependant des aççans, des silabes longues e brieues, de la grâce et composicion de bouche : laquele an toultes langues ét inimitable, si nous ne l'oions e voions fere" (*Dialogue* , p. 49)

Tout ceci appartient au "naïf" de la langue, comme dit Meigret, mais échappe à la graphie.

La critique du phonocentrisme porte en fait sur une question de principe : Théodore de Bèze se fait le représentant du graphocentrisme. L'écriture est un mode de communication autonome, qui n'est en rien auxiliaire de la voix ; il fait accéder directement au sens, par l'acte de lecture. Un acte que Bèze prend fort au sérieux, tandis qu'il manque à Maigret une théorie correcte de la lecture, voire un quelconque intérêt pour l'acte lexique. Son blâme de la superfluité le montre assez : lire, pour lui, c'est d'abord prononcer. Or l'ontogenèse de la lecture tend au silence ; la phylogenèse également. Louis Meigret et ses émules linguistes n'ont pas perçu la révolution contemporaine des pratiques lexiques. Rappelons que la lecture à voix haute, employée même de façon solitaire, régna durant le Moyen Age (époque d'une graphie simple et principalement phonétique). La lecture silencieuse, interprétation muette et rapide de formes graphiques, se répand à la fin du Moyen Age. Très exactement à l'époque où l'orthographe se "complique", aux dires de ses historiens, acquérant des traits qui ne doivent rien à la phonétique du mot, et ne sont pas destinés à sa prononciation : lettre désambiguïsant la forme graphique, consonne étymologique, graphisme esthétique. Une orthographe pour l'œil, lequel ôte aux lèvres et à l'oreille la tâche de faire accéder au sens. Un siècle plus tard, Théodore de Bèze a perçu ce rapport nouveau à écriture :

"Je puis lire un livre tout entier, sans an prononcer un seul mot" (*Dialogue*, p. 50)

Il en tire les conséquences théoriques, définissant en une formule admirable la vocation de l'orthographe. Celle-ci

"ne doelt point etre tant sugete a la prolacion
[prononciation] qu'a l'antandemant : vu que le plus que
nous retirons de l'Ecriture, c'et l'intelligence du sans"
(*Ibid.*)

Théodore de Bèze resserre brutalement le schéma aristotélien, nouant un lien direct de la forme graphique au concept : faisant accéder à la signification sans la médiation de l'oral, l'écrit est un processus d'« intelligence du sens », un système sémiotique propre.

Ensuite, Bèze fait la synthèse des divers traits de l'orthographe traditionnelle qui ne relèvent pas d'une transcription phonétique : il y voit des aides à la lecture et à la compréhension. Il vise principalement les "lettres superflues", qui acquièrent avec lui une réalité fonctionnelle ; il en dresse un éloge qui tient moins au conservatisme qu'à une exacte perception de leur fonctionnalité distinctive. La recherche, depuis, lui a donné raison. Ces consonnes servent tout d'abord à distinguer les homophones, particulièrement nombreux en français, du fait de l'érosion phonique très forte qu'a subie cette langue, qui la distingue de ses sœurs romanes. Se défier de l'homophonie est l'un des traits de l'orthographe française. Certes, Meigret n'a pas tort de rappeler qu'à l'écrit également, la "rayson du propos", c'est-à-dire le contexte discursif, permet souvent d'éviter des équivoques : bien des distinctions graphiques, par suite, ont un faible rendement. Il est non moins certain qu'une orthographe phonétique, ou phonétisante, multiplierait les ambiguïtés homophoniques. Le Lyonnais néglige les spécificités de la langue écrite, à laquelle il ne reconnaît aucun statut.

Les lettres "superflues" peuvent servir ensuite à faire apparaître des liens familiaux au sein du lexique. Apportant au lecteur une information lexicale,

ces consonnes donnent à voir une cohésion, désignent une harmonie des formes et contribuent à l'entendement. Liant par exemple *temps* et *temporel*, que citent Bèze, la graphie articule sémantique et morphologie, enseigne le mouvement des formes, vante la belle ordonnance d'une langue parvenue à sa maturité.

Fort de ses écrivains, le français peut désormais afficher son statut : ces consonnes que l'on prétend superflues permettent également d'énoncer la filiation latine ; ce sont des lettres de noblesse. La "nonchalance" qui, selon Meigret, a laissé encombrer la graphie de signes inutiles serait pour Bèze l'oubli fâcheux de devoirs filiaux. C'est l'argument le plus habituel, et le plus contestable des conservateurs : le français provient du latin, arborons ce lignage. La position conservatrice de Bèze a toutefois ceci de remarquable qu'elle dépasse cette défense triviale de la filiation, au profit d'une théorie de la lecture. Perception oculaire d'un sens, cette dernière reçoit une aide majeure de l'inscription latine, laquelle apporte moins une étymologie qu'un signifiant immédiatement reconnaissable. L'architecture latine imposée à la graphie exhibe certes une origine qualifiante ; elle expose surtout une forme pour l'œil, installe une grille pour l'esprit. Le signifiant latin (*Tempus*) en filigrane de la graphie française (*Temps*) lui cède son signifié, et participe à la compréhension : la pratique des consonnes dites "étymologiques" est un codage sémantique. L'interprétation de la langue française écrite s'obtient par référence, non à une parole mouvante, mais à une autre langue écrite, morte et immuable. Pour Théodore de Bèze, une graphie phonétique, loin d'aider à la compréhension, rend le sens "plus obscur" ; elle ôte les repères qu'utilisent avec aisance les professionnels de la lecture. Le thème meigretien d'une graphie plus facile aux non-francophones est pris à contre-pied. Au public de lecteurs et spécialistes de l'écrit, à l'époque restreint mais européen et latiniste (à la Renaissance, il n'en est point d'autre), l'orthographe que défend Théodore convient. L'argument est daté, mais il porte.

Pour Bèze, la graphie n'est pas un métalangage ; elle est une forme substantielle de la langue. Une matière, une disposition, une esthétique. Si les réformateurs, à commencer par Meigret, sont amis des imprimeurs (et leurs employés, souvent) notons l'appétence des conservateurs pour l'écriture manuelle, souple et liée, leur répugnance à l'accentuation. La main est rétive à l'emploi des accents, qui retardent la progression régulière, forcent à l'arrêt, voire au retour, prêtent à l'oubli ; l'Académie française les refusera, avec hauteur, jusqu'au XVIII^e siècle. L'orthographe commune que vilipende le rationnel Lyonnais participe d'une esthétique des jambages et des boucles, des volumes et des formes, à laquelle l'esthétique baroque donnera toute une splendeur mémorable.

« L'écriture doit toujours avoir je ne sè que de plus élaboré et plus acoutré que non pas la prolacion [prononciation], qui se perd incontinant » (*Dialogue*, p. 52)

affirme Théodore de Bèze. Meigret moque cet argument esthétique :

« Les *ll* avec les *ss*, ovées comme carpes, servent de grand remplage en une écriture et donnent grand contentement aux yeux de celui qui se paît de la seule figure des lettres, sans avoir égard si la lecture en sera plus facile et aisée » (*Traité*, p. Gii r).

Familier de la peinture, il mesure néanmoins la valeur plastique de l'écrit, et laisse échapper ce rare aveu de défaitisme :

« J'ose davantage assurer que c'est bien l'une des principales causes pour laquelle je n'espère pas jamais, ou pour le moins il sera très difficile que la superfluité des lettres soit quelquefois corrigée » (*Traité*, *ibid.*)

Théodore de Bèze, tout calviniste qu'il soit, se montre fidèle à sa formation et à son habitus culturel ; vantant la « majesté de l'Écriture », il exprime au mieux ce que j'appellerai le faste catholique de la graphie traditionnelle. Disposition prestigieuse de la langue, écriture solennelle, elle honore et élève la langue française, déploie un luxe de consonnes : c'est une splendeur d'affiliation latine. Face aux simplifications réformatrices proposées par les linguistes, cette orthographe issue de la fin du Moyen-Age devient, pour les hommes de l'écriture, l'emblème d'une Contre-Réforme. L'ironie envers la « maigre orthographe », que l'on rencontre aussi chez un Henri Estienne, conservateur, n'est pas simple jeu de mots. Une esthétique de l'abondance fait de l'écrit la forme la plus noble de la langue, un palliatif au manque oral de latinité de la langue française, un lieu de mémoire, une splendeur moderne.

Ce différend des années 1540 donne à penser. Il oppose certes, trivialement, le progressisme et le conservatisme, la réforme et la tradition : pour nous, linguistes, la science est du côté du progrès ; le fougueux Lyonnais en a fait son antienne.

Il montre ensuite l'essentielle dualité de l'orthographe française. Suivant l'oreille mais servant l'œil, articulant assujettissement à la parole et autonomie de l'écrit, honorant la mémoire mais pratiquant l'oubli, fidèle à l'usage comme à la raison, observance du son par l'émancipation de la lettre, l'orthographe du français est duelle. Elle fait jusqu'à nous dialoguer Meigret et Bèze ; désignant l'impossibilité de donner pleine raison à chacun des deux, elle est une interminable querelle.

Ce débat, enfin, révèle le principe, la grandeur et les frontières de notre discipline.

La linguistique française est la science d'une passion. Meigret offre avec fougue la description la plus rationnelle d'un idiome qui n'est pas seulement objet de connaissance, mais langue maternelle à promouvoir, vernaculaire à partager, lien social à établir. La linguistique a dès lors une mission sociale, qu'elle accomplit avec conscience et non sans une ferveur exclusive. L'amour de la langue, le soin qu'on en prend, voir l'action en sa faveur appartiennent également, en France, à une autre confrérie, dont l'ancienneté et la noblesse ne sont pas moindres. Les écrivains peuvent à bon droit se donner la direction d'une langue écrite qui est au fondement de l'identité nationale. Et c'est aux écrivains que l'Etat confia le privilège prescriptif. L'échec de Louis Meigret ne fait qu'anticiper celui, au siècle suivant, de Gilles Ménage, grand savant, que l'Académie française refusa, au profit de Vaugelas, à qui la Compagnie confia la préparation de son dictionnaire. La linguistique française, depuis Furetière, a coutume d'ironiser sur l'amateurisme du Quai de Conti ; mais elle rit jaune des habits verts. Il lui faut concéder un espace d'intervention, affronter une concurrence, reconnaître une légitimité, partager une passion. La linguistique française est la science courageuse d'une passion nationale ; c'est sa grandeur et son fardeau, la valeur éminente de ses découvertes, le ressort secret de son ardeur.

Bibliographie

Sources

Aristote, *De l'Interprétation*, éd et trad. Jean Tricot. Paris : Vrin, 1936.

Bèze, Théodore de, *Abraham sacrifiant*. Anvers : N. Soolmans, 1580

Meigret, Louis, *Traite touchant le commun usage de l'escriture françoise, faict par Loys Meigret Lyonnois, auquel est debattu des faultes & abus en la vraye et ancienne puissance des lettres*. Paris : Denis Janot, 1542.

Meigret, Louis. *Le menteur ou l'incrédule de Lucien, traduit du grec en françois par Louis Meigret Lionnois*. Paris : Crestian Wechtel, 1548.

Meigret, Louis, *Le tretté de la grammère françoise, fet par Louis Meigret, Lionnois*. Paris : Chrestien Wechtel, 1550.

Peletier du Mans, Jacques. *Dialogue de l'ortographe e prononciacion françoise, departi an deus livres*. Lyon : Jean de Tournes, 1555 (Cité d'après l'édition de Lambert C. Porter, Genève : Droz, 1966)

Ramus, *Grammaire de Pierre de la Ramée, lecteur du Roi en l'Université de Paris*. Paris : André Wechtel, 1572

Ronsard, Pierre de, *Les Quatre Premiers liures des Odes, ensemble son Bocage*. Paris : G. Gauellart, 1550

Etudes

Cerquiglini Bernard, *La Genèse de l'orthographe française (XII^e-XVII^e siècles)*. Paris : Champion, 2004.

Hausmann, Franz Josef, *Louis Meigret. Humaniste et linguiste*. Tübingen : Gunter Narr, 1980.

Montagne Véronique et Cendrine Pagani-Naudet (dir.), *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*. Paris : Garnier, 2021.